

Texte DGD n° 001 / 2017

Du 04-01-2017

CLASSEMENT TARIFAIRE

Papier mélaminé

La question à été posée de savoir sous quelle position tarifaire il convient de classer un papier imprégné de résine (« papier mélaminé ») décrit ci-dessous :

Dénomination commerciale: Melamine paper :15-115060-401 PROPANN

Description: Il s'agit de feuilles rectangulaires de différentes tailles (1.86m/2.110m, 1.86m/2.510m, 1.86m/2.76 et 1.86m/3.67m), d'une matière cassante au pliage, pourvues d'une surface brun clair imitant la structure du bois, obtenue par imprégnation d'une feuille de papier décoratif avec de la résine mélaminique (matière plastique) utilisée dans la fabrication des panneaux de bois stratifié. Les feuilles se composent, en poids, de 50 à 55% de papier décoratif et de 45 à 50% de résine mélaminique.

Usage: utilisées à la fabrication des panneaux de bois stratifié.

De l'avis de l'administration :

De l'avis de l'Administration et de celui de l'Organisation Mondiale des Douanes consultée à ce sujet, et en raison de leur nature cassante et rigide (on ne peut pas plier les produits sans les casser) et de leur surface brillante, les articles décrits ci-dessus sont à classer au n° 392190410 du tarif (NDP: 39219041008), par application des Règles Générales Interprétatives 1 et 6 du Système Harmonisé.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Adel BEN HASSEN